



COMPTE-RENDU

DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt, le vingt six août à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ GERARD	X		
BRIAND SACHA	X		
CARLES JOSEPH	X		
CARNEIRO GREGOIRE	X		
CHOLLET FRANÇOIS	X		
FAURE DOMINIQUE	X		
GRASS FRANCIS	X		
LATTES JEAN-MICHEL	X		
MOUDENC JEAN-LUC	X		
PERRIN PHILIPPE	X		
PORTARRIEU JEAN-FRANÇOIS	X		
TERRAIL-NOVES VINCENT	X		
TRAUTMANN PIERRE	X		
TRAVAL-MICHELET KARINE	X		
SICOVAL			
LUBAC CHRISTOPHE	X		
SANGAY DOMINIQUE	X		
SITPRT			
BACOU DENIS	X		
MARTIN YANNICK	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD THIERRY	X		
TERRISSE JEAN-MARC		X (M. Suaud)	

M. TRAUTMANN : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du président est présidée par le plus âgé des membres du comité syndical.

Etant le plus âgé de cette assemblée, M. Trautmann exerce donc de droit la présidence de ce début de séance.

Le caractère public de cette séance sera respecté, car les débats sont accessibles en direct au public.

A cet effet, celle-ci sera retransmise sur le site de Tissé Collectiveités <https://www.tisseo-collectivites.fr/evenements/comite-syndical>

Si certains d'entre vous ne souhaitent pas être filmés, merci de vous signaler.

M. TRAUTMANN : demande au benjamin de cette séance, M Vincent TERRAIL-NOVES désigné comme secrétaire de séance, de faire l'appel des conseillers syndicaux :

Appel fait par **M. TERRAIL-NOVES :**

ANDRÉ Gérard
BRIAND Sacha
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CHOLLET François
FAURE Dominique
GRASS Francis
LATTES Jean-Michel
MOUDENC Jean-Luc
PERRIN Philippe
PORTARRIEU Jean-François
TERRAIL-NOVES Vincent
TRAUTMANN Pierre
TRAVAL-MICHELET Karine
LUBAC Christophe
SANGAY Dominique
BACOU Denis
MARTIN Yannick
SUAUD Thierry
TERRISSE Jean-Marc

Une fois l'appel fait et les procurations annoncées, M. Trautmann reprend la parole.

M. TRAUTMANN: constate que le quorum est atteint et déclare installés dans leurs fonctions les membres du comité syndical.

Il donne lecture de l'ordre du jour de cette séance :

- 1 - Election du Président.
- 2 - Election des Vice-Présidents et membres du Bureau.
- 3 - Election des membres des Commissions :
 - 3.1 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent.
 - 3.2 Instauration d'une Commission Ad Hoc (CAH) à caractère permanent.
 - 3.3 Election des membres de la Commission d'Ouverture des Plis.
 - 3.4 Election des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.).
- 4 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS**
 - 4.1 Désignation des représentants de Tisséo-Collectivités (SMTC) au sein de Tisséo-Ingénierie (SMAT).
 - 4.2 Désignation des représentants de Tisséo-Collectivités (SMTC) au sein de Tisséo-Voyageurs (Régie-Tisséo).
 - 4.3 Désignation des représentants de Tisséo-Collectivités (SMTC) auprès du GART.
 - 4.4 Désignation d'un représentant de Tisséo-Collectivités (SMTC) auprès de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Métropolitaine (aua/T).
 - 4.5 Désignation d'un représentant de Tisséo-Collectivités (SMTC) auprès de l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux (AGIR).
 - 4.6 Désignation d'un représentant de Tisséo-Collectivités (SMTC) auprès de l'association ATMO OCCITANIE.
 - 4.7 Désignation d'un représentant de Tisséo-Collectivités (SMTC) auprès du Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine (SMEAT).
 - 4.8 Désignation d'un représentant de Tisséo-Collectivités (SMTC) auprès de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Mobilib (CITIZ).
 - 4.9 Désignation d'un représentant de Tisséo-Collectivités (SMTC) auprès de l'Observatoire Régional des Transports Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.
- 5 - Délégation permanente de compétences au profit du Président.
- 6 - Indemnités de fonctions aux titulaires de mandats locaux exerçant auprès de Tisséo Collectivités(SMTC) : réunions de la Commission d'Appel d'Offres ou des Jurys.
- 7 - Approbation du règlement intérieur des commissions de la Commande Publique.
- 8 - Compte-Rendu des décisions prises par le Président en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 9 - Approbation du compte-rendu des séances des 5 février 2020 et 17 juin 2020.

M. TRAUTMANN : Il est nécessaire de désigner parmi les conseillers syndicaux un scrutateur pour l'ensemble des votes de cette assemblée. Il propose Mme Dominique SANGAY. Celle-ci sera remplacée par Vincent Terrail-Novès lors de son vote.

1 – ELECTION DU PRESIDENT

Rapporteur : M. TRAUTMANN

M. TRAUTMANN : propose de passer au premier point de l'ordre du jour : l'élection du président et donne lecture de l'article L-2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Et en cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu* ».

Il invite à procéder à l'élection du président au scrutin secret et invite les candidats au poste de président à se faire connaître.

M MOUDENC : propose la candidature de Jean-Michel Lattes.

M. TRAUTMANN : y a-t-il d'autres candidats ?

Pour des raisons de sécurité sanitaire, il propose que les élus se déplacent dans l'ordre du numéro figurant sur la table devant eux, à l'Espace Matabiau pour aller voter et demande le respect des gestes barrières et des distances sanitaires. Les élus seront accueillis par quatre assesseurs membres de l'administration.

Le scrutin clos, les résultats suivants, après dépouillement, sont annoncés par le président de séance, M. Trautmann.

- Votants : 20
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins exprimés : 20
- Majorité absolue : 11

A obtenu : M. Jean-Michel LATTES : 20 voix.

M. LATTES, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président du SMTC et installé.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De proclamer Jean-Michel LATTES élu en qualité de Président du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine.

Après l'élection du président, M. le Président et M. Trautmann échangent leur place.

M. LE PRESIDENT :

« Mesdames et messieurs les élus, cher(e)s collègues,

Je vous remercie pour la confiance que vous m'accordez pour la présidence de Tisséo Collectivités et je souhaite accueillir très chaleureusement les nouveaux élus qui ont intégré notre assemblée.

Ce nouveau mandat s'inscrit à la fois dans la continuité des engagements formalisés dans le projet mobilités adopté en février 2018 et dans un contexte qui nécessite l'adaptation permanente à des situations complexes pour apporter la meilleure réponse aux attentes de nos concitoyens.

Vous avez pu constater concrètement le début de la mise en œuvre du Projet mobilités : développement des Linéos, déclaration d'utilité publique de la 3^{ème} ligne de métro et de la connexion ligne B obtenue en février 2020, mise en service de la ligne A de métro « doublée » en janvier dernier et lancement des travaux de Téléo.

Si les grandes infrastructures, complétées par les lignes structurantes bus telles que Linéo et les lignes express, en constituent la colonne vertébrale, le programme du projet mobilités va bien au-delà.

Il est l'expression d'une grande ambition pour un grand territoire, l'ambition d'une mobilité moins carbonée, encore plus multimodale et toujours plus servicielle.

Ce nouveau mandat ne peut faire fi, bien entendu, des grands événements de 2020.

2020 est une année de crise sanitaire sans précédent et de crise économique à venir. La mobilité a été évidemment touchée par ces événements ; nous devons redonner confiance en l'usage des transports publics, prendre en compte le développement du télétravail dans ses impacts sur la mobilité, et nous devons bien entendu renforcer l'attractivité des modes actifs, piétons et vélos.

Mais, 2020 est aussi l'année de la mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités qui fait de Tisséo Collectivités l'autorité organisatrice dans toutes ses acceptations de la mobilité. Cela lui confère non seulement un rôle d'autorité organisatrice des transports publics, mais aussi les services de mobilité, en particulier les services vélo, covoiturage, l'autopartage.

Je vous propose pour ce nouveau mandat une feuille de route exigeante :

1. Lancer les travaux de la 3^{ème} ligne de métro et de la connexion ligne B ;
2. Poursuivre le développement des Linéos et des lignes bus express ;
3. Développer les modes actifs, en particulier les services vélos, l'autopartage et le covoiturage et leur complémentarité avec les transports publics ;
4. Avoir pour objectif constant de faciliter l'utilisation combinée des différents « véhicules de la mobilité » : transports publics, mobilités actives (vélos, piétons...)
5. Renforcer l'intermodalité entre notre réseau et le réseau LiO de la Région Occitanie ;
6. Développer l'offre de nos parcs relais et augmenter leur capacité ;
7. Renforcer la mobilité servicielle pour que le mobile soit à la fois outil de recherche d'itinéraire multimodes et ticket de transport.
8. Prendre en compte systématiquement la décarbonation et la qualité de l'air dans nos critères de décisions, en intégrant, notamment, les études multimodales conduites par l'Etat, la Région, le Département, la Métropole et Tisséo Collectivités,
9. Assurer la pérennité et la sécurité du patrimoine nécessaire à l'exploitation du réseau, tout en nous préoccupant de sa modernisation et de son renouvellement.

Je souhaite insister sur plusieurs points :

1 - Les enjeux économiques du projet 3^{ème} ligne

La 3^{ème} ligne de métro est un projet majeur pour l'emploi. Il représente 23 500 emplois directs et indirects pour les phases d'études, de travaux, puis de maintenance et d'exploitation et qui mettra en synergie les compétences de haute technologie de nos territoires. La crise sanitaire et économique ne peut pas nous conduire à renoncer à un projet d'une telle importance mais elle rend encore plus forte la nécessité d'obtenir son inscription dans les plans de relance économique de la France et de l'Union Européenne.

2 - La mobilité servicielle

Il s'agit de proposer des offres cohérentes de service de mobilité alliant transport public, services vélos et services de covoiturage, d'autopartage.

Nous devons développer la cohérence de nos services et nous devons les intégrer dans notre projet de plateforme numérique de mobilité intégrée, le MaaS pour Mobility-as-a-Service.

Des actions ont été enclenchées dès 2020 dans ce sens, telles que :

- l'ouverture de la maison des mobilités cyclables à Labège en juin dernier,
- l'expérimentation à venir de services vélos autour de la zone aéronautique dans le cadre de la démarche partenariale COMMUTE,
- la modernisation de la billettique, de l'information voyageurs et la fusion des applications Tisséo.

3 – La dimension environnementale de notre action

La réduction des impacts sur l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique sont des objectifs de première importance. Préoccupation majeure de nos concitoyens la décarbonation sera le critère d'éligibilité principal de tous les projets pour tous les plans de relance.

Nos acquisitions de véhicules propres, la construction et le renouvellement durables de notre patrimoine, la Haute qualité environnementale visée dans tous nos projets et particulièrement la 3^{ème} ligne de métro attestent de notre ambition.

C'est pourquoi je vous proposerai la création d'une commission Climat-Air-Energie (qu'on appellera sans doute bientôt la CLAIRE) pour passer tous nos projets au crible de cette ambition.

4 – La préparation du futur contrat d'exploitation avec Tisséo Voyageurs

Pour réaliser notre feuille de route, rappelons-le, l'exploitant du réseau est un acteur majeur. Les objectifs que nous venons de présenter constituent les pierres angulaires du futur contrat de service public qui nous liera à Tisséo Voyageurs à partir de 2022.

5 – La concertation

Concernant nos processus de travail, je propose de faire évoluer et d'amplifier la concertation avec les citoyens et les associations, à travers 4 cibles :

- La concertation avec le public
 - Elle a été très forte pendant le mandat 2014-2020, notamment :
 - Pour le Projet Mobilités : plus de 3 000 participants et plus de 1 157 avis émis,
 - Pour la 3^{ème} ligne de métro et le CLB :
 - pendant le débat public, 3 000 participants aux 80 réunions publiques, 837 avis et commentaires sur le site internet, près de 5 000 questionnaires renseignés,
 - concertation post-débat public : 28 réunions d'ateliers de quartier regroupant 300 participants,
 - enquête publique : 1882 contributions reçues.

- La concertation avec les **territoires**, avec un rôle encore plus affirmé des commissions territoriales
- La concertation avec **la Région Occitanie**, avec les EPCI membres évidemment, et avec le Département de Haute-Garonne, pour amplifier les effets du projet mobilités en dehors du ressort territorial, grâce notamment au développement progressif d'un RER pour l'étoile ferroviaire toulousaine. Je souhaite, à cet égard, reprendre et renforcer la conférence des exécutifs que j'avais initiée au début du précédent mandat ;
- La mise en place du **Comité des Partenaires instauré par la Loi d'Orientation des Mobilités**, renforcera la concertation avec les entreprises et les associations d'usagers et élargira le Comité d'orientation des Transports Publics que nous avons mis en place au début du précédent mandat.

Sur ce point, nous avons tous pu constater, grâce au projet Commute, l'efficacité du management de la mobilité par les entreprises et les collectivités, au service des salariés. Ce mandat sera l'occasion de déployer ce savoir-faire sur notre territoire.

6 - La prise en compte des contraintes financières

Pour une feuille de route d'une telle ambition, nous devons agir dans un cadre de contraintes financières ; j'avais déjà informé l'ensemble des maires et les présidents des intercommunalités du précédent mandat à l'issue du bureau du 6 mai dernier sur les premiers impacts du confinement et les premières estimations financières pour l'année 2020.

La contrainte financière pèsera évidemment et malheureusement bien au-delà de 2020. Nous partagerons avec cette assemblée dès l'automne une prospective financière actualisée intégrant de nouvelles hypothèses sur nos recettes de versement mobilité, sur nos perspectives de recettes commerciales... bien sûr, sur nos dépenses d'investissement et de fonctionnement. Nous devons incarner collectivement un pilotage financier à la mesure des enjeux et de nos projets. Soyez convaincu que je m'y attacherai.

Nous aurons l'occasion dès l'année prochaine de présenter à de nombreux acteurs nationaux de la mobilité nos projets en faveur d'une mobilité durable à l'occasion des **Rencontres Nationales du Transport Public** organisée par le GART et l'UTP qui rassemblent, tous les deux ans, plus de 6 000 congressistes et visiteurs. En effet, j'ai le plaisir de vous annoncer que Toulouse accueillera cet événement en octobre 2021 au MEETT.

Pour mettre en œuvre immédiatement la continuité d'actions que j'ai évoquée dès le début de cette prise de parole nous organiserons en septembre deux séances de commissions d'appel d'offre, suivies d'un comité syndical afin d'attribuer de nombreux marchés publics. Ce calendrier est nécessaire pour faire travailler nos entreprises qui attendent des donneurs d'ordre que nous sommes des décisions rapides.

Je vous prie de bien vouloir inscrire à votre agenda la date du prochain Comité Syndical, qui aura lieu le mercredi 23 septembre.

Je vous propose enfin pour la rentrée d'organiser dans le format de ce comité syndical, élargi aux présidents des EPCI, un séminaire de mise à jour et d'appropriation collective de cette feuille de route 2020-2026.

Je souhaite remercier les collaboratrices et collaborateurs de Tisséo Collectivités, de Tisséo Ingénierie et de Tisséo Voyageurs, notre délégataire TPMR Mobibus, et aussi tous les prestataires, bureaux d'études, entreprises de transport, entreprises de nettoyage, fournisseurs et entreprises de travaux - qui ont assuré la continuité du service public durant cette année 2020 si particulière. Elles et eux ont tous œuvré pour garantir le service public que nous devons à nos concitoyens. »

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des demandes d'intervention ?

INTERVENTIONS :

MME TRAVAIL-MICHELET : S'adresse au président proclamé élu : c'est le moment de vous féliciter. Nous étions un petit peu frustrés de cette absence de prise de parole. C'est vous maintenant qui présidez. Merci d'ouvrir ce moment institutionnel et républicain pour vous féliciter.

Si vous avez une bonne mémoire : si en 2014 notre abstention était bienveillante, en 2020 notre vote unanime s'inscrit également dans un engagement et une exigence encore plus forte puisqu'elle marque à la fois une forme de continuité pour vous et pour certains d'entre nous, mais aussi l'exigence d'ouvrir une nouvelle page. Comme vous l'avez indiqué dans votre rappel de nos priorités, celles-ci devront certainement être revues, retravaillées à l'aune d'un nouveau mandat, à l'aune d'un nouveau contexte, à l'aune de nouvelles demandes qui ont émergé. C'est la règle du jeu à l'occasion de ces élections qui se sont tenues dans l'ensemble de nos territoires et qui nous permettent aujourd'hui de nous rassembler ici avec toutes les composantes et les intercommunalités qui composent ce comité syndical qui est une institution un peu particulière et qui reste de fait encore un peu trop éloignée de nos concitoyens qui en comprennent mal les contours. Comme vous l'avez noté dans vos interventions, vous avez fait beaucoup et nous avons fait beaucoup de concertations lors du dernier mandat. Nous avons pu constater parfois que les citoyens ont du mal à s'emparer des grands sujets, notamment les grands sujets de planification. On se rappelle du plan de Mobilité où parfois nos salles de réunion n'ont pas réussi à mobiliser les citoyens qui pourtant paradoxalement demandent davantage à être associés à nos décisions. C'est un point sur lequel nous devons travailler. Comme vous l'avez souligné, il y a le grand projet qui nous a beaucoup occupés lors du précédent mandat dans sa phase de conception, de définition, de définition de son financement qui a fait couler beaucoup d'encre et qui va continuer encore à nous préoccuper. Nous allons entrer, nous l'espérons, dans une phase de réalisation qui n'en est pas moins importante et qui méritera un pilotage très fin et très strict, mais également dans une proximité avec les élus concernés et avec les citoyens pour préparer cette réalisation importante qu'est la troisième ligne de métro.

Vous avez cité, et j'en suis très satisfaite, puisque c'est l'un des sujets qui a émergé lors des dernières réunions du précédent mandat : la question du RER Toulousain, de l'étoile ferroviaire, la question de notre réflexion en lien avec la réflexion qui semble se construire à côté de nous. Nous devons créer ce lien dans une vision consolidée, constructive, pour voir où nous devons aller, alors que les règles d'organisation des transports en commun ne permettent pas encore de trouver le bon cadre institutionnel pour avancer. Vous avez indiqué et je m'en réjouis : la concertation avec la Région Occitanie est déjà en place et en cours. Sur les questions d'intermodalités, un comité de partenaires va se mettre en place et continue à fonctionner. Ceci est important, car ce sont des sujets du quotidien pour nos concitoyens qui comprennent mal comment ces deux entités institutionnelles que sont la Région et le SMTC n'arrivent pas à travailler ensemble sur des sujets aussi importants que ces questions d'intermodalités.

(suite propos Mme Traval Michelet) Madame Traval-Michelet prend l'exemple très concret et très simple qui revient continuellement depuis des années : la question du ticket unique, de la tarification unique. Nous avons avancé au cours du dernier mandat sur ce point, mais nous ne sommes pas encore allés assez loin. C'est un sujet qui devra nous préoccuper. Ce mandat sera aussi marqué par le contexte sanitaire, la crise, son impact sur les finances publiques et donc sur la capacité que nous aurons à financer notre projet ambitieux. Evidemment, le séminaire que vous proposez devra avoir l'ambition de tracer cette feuille de route, de la travailler à l'aune encore une fois d'enjeux qui sont aussi nouveaux, même si nous nous inscrivons dans une continuité.

Mme Traval-Michelet termine son intervention en ces termes : « vous pouvez compter sur moi, sur mon engagement et celle des membres de mon groupe pour être à vos côtés dans ce travail d'exigence que nous avons à faire pendant six années. C'est ce que nous devons aux citoyens qui nous ont fait confiance. Merci. »

M. LUBAC : s'adresse au président proclamé élu : A mon tour de saluer votre élection. Vous rappelez ici les exigences sur l'engagement des membres de la communauté d'agglomération du SICOVAL au sein de Tisséo.

Tout d'abord, nous avons une exigence climatique que nous portons tous et nous savons que les échéances qui sont devant nous sont des échéances qui nous amènent à aller plus vite et plus fort que ce que nous aurions pu envisager il y a encore quelques années, en tout cas pour certains d'entre nous.

2050 : il faut arriver à être décarboné. C'est l'exigence du GIEC que nous portons collectivement. Pour cela, il est nécessaire d'avoir des projets de transport qui soient véritablement à la hauteur de cet enjeu. Cette exigence qui amène notamment à travailler sur la question du report modal, la voiture, les transports vers les mobilités plus douces, celles qui effectivement sont totalement décarbonées, sera un des points d'exigence que nous aurons et que nous travaillerons collectivement au sein de Tisséo et sur lequel nous aurons beaucoup d'attention.

Nous avons également depuis de nombreuses années beaucoup d'exigence et d'attention sur les grands projets qui sont portés. Les débats qui se sont tenus avec nos prédécesseurs en conseil syndical sur les dernières années, avec Dominique Sangay , et qui ont amené à ce que nous puissions trouver un consensus sur deux projets qui sont maintenant des projets liés et qui vont travailler à faire en sorte que l'on puisse créer, au niveau régional, une porte métropolitaine au sud de Toulouse, nous permettra d'améliorer la capacité de l'agglomération à augmenter l'offre de transport en commun.

Cette exigence portera aussi sur la question des finances et sur la question du calendrier. Nous sommes extrêmement attentifs à la question financière et à la capacité d'être en mesure de pouvoir répondre aux exigences climatiques, aux exigences de grands projets tout en ayant en ligne de mire la capacité de faire en sorte que les engagements que nous prenons sont tenables pour aujourd'hui, mais également pour les générations futures. C'est autour de ces trois exigences que nous travaillerons collectivement, avec l'ensemble des membres du conseil syndical et dans la continuité du travail de nos prédécesseurs, de façon à ce que nous puissions dire que l'engagement que nous prenons collectivement est celui de la confiance qui nous a été faite par les électeurs. C'est une confiance qui nous dépasse, mais elle ne nous dépasse pas par le biais de l'élection, mais parce que l'enjeu en lui-même est un enjeu auquel il faut d'ores et déjà répondre. C'est en effet bien cela qui nous engage : celle des générations à venir.

Merci Président. Vous pouvez compter sur notre engagement, Dominique et moi-même, de façon à pouvoir travailler autour de ces questions là dans les années à venir.

M. SUAUD : Félicite à son tour le président, et ajoute que le plus dur reste à faire. Il s'agit, et M. Suaud ne retranchera rien des propos de ses collègues, de mettre en œuvre un projet collectif qui correspondra plus que jamais aux attentes et aux exigences de nos concitoyens. Nous nous sommes quittés à la fin d'un précédent mandat sur des enjeux majeurs exprimés directement par nos concitoyens, à travers les médias parfois, sur les réseaux sociaux souvent, en matière d'embouteillages et de problématiques de circulation, en matière d'injustices sociales vécues par celles et ceux qui se sentent relégués parce que loin des pôles de travail, loin des pôles économiques et tributaires des transports et des déplacements, et aussi avec des préoccupations majeures. Ainsi, M. Suaud prend note avec beaucoup d'intérêt de la création de la commission sur les enjeux santé, environnement.

La pollution de l'air est la seconde cause de mortalité évitable après le tabac et avant l'alcool. Nous avons effectivement une responsabilité majeure en matière du quotidien de nos concitoyens, en matière environnementale et en matière de santé publique.

En même temps, l'enjeu au sein du Bureau c'est de « manager » une équipe et de faire en sorte de mettre en perspective des enjeux territoriaux et donc il faut bien appréhender et bien apprécier les problématiques qui peuvent être posées à des territoires qui sont couverts par Tisséo-SMTC, mais qui sont ô combien différents les uns des autres : la densité de la ville centre, la très faible densité et l'éloignement d'un certain nombre de communes qui pourtant doivent être desservies et sur lesquelles toute notre attention doit être portée.

Lors du séminaire et lors de l'examen collectif des questions financières et des moyens dont nous disposons, il sera important à la fois de penser d'emblée une feuille de route de ce mandat qui porte sur les infrastructures nécessaires, mais qui porte également sur les réseaux, les petites choses du quotidien qui sont coûteuses en matière d'argent public, mais qui sont nécessaires pour permettre à nos concitoyens d'avancer.

Nous nous étions quittés sur un sujet qui faisait débat, à savoir la part que doit prendre Tisséo dans les mobilités douces, notamment sur la question du développement des pistes cyclables. Il faut que nous réinterrogeons ensemble cette part de Tisséo. Nous avons eu un petit échange en conférence de presse sur ce sujet. Le confinement a fait mûrir les esprits de l'ensemble d'entre nous. Nous devons aller plus loin sur ce réseau de mobilités douces et qui mieux que Tisséo pour non seulement articuler, mais probablement impulser, cofinancer, porter ces projets. Il faut donc voir comment juridiquement, statutairement avancer sur cette voie.

M. Suaud entend la relation avec les autorités extérieures, la Région, le Département. Cela va de soi et c'est le rôle de Tisséo que d'être l'interlocuteur privilégié. Nous sommes aussi responsables, Karine Traval-Michelet l'a évoqué, même si ce n'est pas la compétence de cœur de Tisséo, de la relation que nous créerons avec le réseau ferroviaire et donc du grand maillage territorial puisque le transport dépasse toutes les frontières et nous invite à dépasser les frontières administratives de notre institution.

M. Suaud termine son propos en s'adressant au président en ces termes : « Président, encore une fois bravo et ensemble pour une gouvernance progressiste et volontariste ».

M. BACOU au nom du SITPRT, M. Bacou remercie le Président et s'adresse au président en ces termes : « Nous sommes habitués à nous rencontrer, à travailler ponctuellement dans le temps. Nous y sommes très sensibles. Rien qu'à voir le vote d'aujourd'hui 20 sur 20, bravo. Nous avons toujours travaillé et comme l'a souligné Thierry Suaud, il y a beaucoup de choses à faire : le réseau ferroviaire, la première couronne, la deuxième couronne. Nous y viendrons. Merci. »

M. CARNEIRO : Le Président a remercié les équipes pour le travail fait et il est important, mais Monsieur Carneiro tient à remercier le Président pour le travail que ce dernier a mené à la tête des équipes. S'il fallait résumer la méthode utilisée, voici ce qu'on pourrait dire: c'est de la détermination permanente dans un esprit de dialogue avec l'efficacité au bout. Certains d'entre vous ont évoqué l'augmentation de l'offre qui doit être l'un de nos objectifs : elle est déjà l'une de nos réalisations. Cette augmentation de l'offre a été considérable, notamment avec l'offre linéo et bien d'autres ; c'est sous son impulsion que M. le Président a su motiver les équipes de Tisséo et le Comité Syndical. Le résultat est aujourd'hui remarquablement consensuel car M. LATTES a su fédérer autour des projets. Comme l'a souligné Karine Traval-Michelet, les conditions de ces élections il y a six ans, étaient bien différentes. Il y avait « un peu d'électricité dans l'air », car la troisième ligne, qui avait été souhaitée par Jean-Luc Moudenc dans le cadre d'une campagne électorale, est devenue une idée partagée par nous tous. Et c'est tant mieux ! Aujourd'hui, les conditions sont réunies pour aller encore plus loin vers cette démarche d'efficacité.

M. Carneiro a souhaité souligner l'excellente dimension relationnelle du Président avec un esprit de recherche du juste milieu. Dans milieu, il y a « centre », il y a centrisme, mais pas égocentrisme. Cette recherche du juste milieu a été une préoccupation constante et le Président a réussi. La réussite des organisations est le résultat de l'engagement des hommes qui y travaillent et il convient de souligner l'efficacité de Jean-Michel Lattes. Sans son action de fédéralisme, le Comité Syndical aurait moins bien travaillé, sans véritable recherche de la complémentarité des actions de nous tous. Merci Jean-Michel Lattes pour vos qualités humaines et professionnelles.

M. LE PRESIDENT : La dimension environnementale ressort des propos des uns et des autres. Le projet Mobilités que nous allons mener ensemble, si on écarte le Grand Paris, est le premier projet mobilités de France. C'est également le premier projet écologique de France. C'est de cette façon qu'il nous faudra percevoir le dispositif.

M. le Président remercie les uns et les autres pour ces propos qui le touchent profondément.

M. LE PRESIDENT : Nous allons rentrer dans un long processus puisque nous allons élire quatre vice-présidents et cinq membres du bureau. C'est le processus que nous venons de vivre pour la présidence.

2 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET MEMBRES DU BUREAU

Rapporteur : M. LE PRESIDENT PROCLAMÉ ÉLU

Avant de procéder à ces élections, M. le Président vérifie que le quorum est atteint.

M. LE PRESIDENT : Conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts du Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine, le bureau est composé du Président, de 4 vice-Présidents et de cinq membres issus du Comité Syndical.

M. LE PRESIDENT : propose de procéder aux élections de chacun des quatre vice-présidents et de chacun des cinq membres du bureau : Scrutin uninominal à bulletin secret.

Il propose les candidatures suivantes :

- Pour les Vice-Présidents :
 - M. Christophe LUBAC, au poste de 1er Vice-Président;
 - M. Thierry SUAUD, au poste de 2e Vice-Président;
 - M. Denis BACOU au poste de 3e Vice-Président ;
 - M. Grégoire CARNEIRO, au poste de 4^e Vice-Président.
- Pour les membres du Bureau du SMTC :
 - M. Sacha BRIAND
 - M. Joseph CARLES
 - MME Dominique FAURE
 - M. Philippe PERRIN
 - Mme Karine TRAVAL-MICHELET.

Le scrutin clos, les résultats suivants, après dépouillement, sont annoncés par le Président :

- Ont obtenu, et sont proclamés élus en qualité de vice-présidents du SMTC :
 - M. Christophe LUBAC, 20 voix, 1er Vice-Président;
 - M. Thierry SUAUD, 20 voix, 2e Vice-Président;
 - M. Denis BACOU, 20 voix, 3e Vice-Président ;
 - M. Grégoire CARNEIRO, 20 voix, 4^e Vice-Président.
- Ont obtenu, et sont proclamés élus en qualité de membres du Bureau du SMTC :
 - M. Sacha BRIAND, 20 voix ;
 - M. Joseph CARLES, 20 voix ;
 - Mme Dominique FAURE, 20 voix ;
 - M. Philippe PERRIN, 20 voix ;
 - Mme Karine TRAVAL-MICHELET, 20 voix.

M. LE PRESIDENT : Avant de passer au chapitre suivant, je vais vous lire la charte de l' élu local. Un exemplaire vous a été remis sur table.

« 1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

3 – ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS :

M. LE PRESIDENT : Nous arrivons maintenant à la longue liste des représentations rattachées à votre mandat. Les représentations sont très nombreuses au sein de Tisséo-Collectivités avec un nombre limité de 20 élus. Tout le monde se retrouve un petit peu dans toutes les structures. Nous avons contacté les intercommunalités à ce sujet et nous sommes sur le même modèle que le mandat précédent. Des ajustements sont toujours possibles pour ceux qui le souhaitent. En attendant, nous devons poser ce dispositif.

3.1 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) A CARACTERE PROFESSIONNEL

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Avant de procéder à ces élections, M. le Président vérifie que le quorum est atteint.

Il propose de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres : 5 titulaires et 5 suppléants. Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, une seule liste étant proposée.

M. LE PRESIDENT propose les membres suivants :

Membres titulaires :

- Francis GRASS
- Gérard ANDRÉ
- Christophe LUBAC
- Jean-Marc TERRISSE
- Denis BACOU

Membres suppléants :

- Pierre TRAUTMANN
- Karine TRAVAIL-MICHELET
- Dominique SANGAY
- Thierry SUAUD
- Yannick MARTIN

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De dire que la composition de la Commission d'Appel d'Offres s'établit comme suit au titre des membres à voix délibérative :

Le Président du syndicat mixte ou son représentant, Président de la Commission d'Appel d'Offres.

Membres titulaires avec voix délibérative :

- Francis GRASS
- Gérard ANDRÉ
- Christophe LUBAC
- Jean-Marc TERRISSE
- Denis BACOU

Membres suppléants avec voix délibérative :

- Pierre TRAUTMANN
- Karine TRAVAIL-MICHELET
- Dominique SANGAY
- Thierry SUAUD
- Yannick MARTIN

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit dans l'ordre de la liste des suppléants.

Le Président de la commission d'appel d'offres désignera, le cas échéant, son représentant par voie d'arrêté.

- De dire que lorsqu'ils y sont invités par le Président de la CAO, peuvent participer avec voix consultative, aux réunions de la commission :
 - le comptable de la collectivité,
 - un représentant du ministre chargé de la concurrence
 et leurs observations sont consignées au procès-verbal.
- De dire que peuvent également participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission, les personnes suivantes désignées par le Président de la CAO en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché :
 - un ou plusieurs agents du syndicat mixte,
 - des personnalités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

M. LE PRESIDENT : informe les nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres de bien vouloir noter les dates des deux prochaines séances les 11 et 15 septembre prochain.

3.2 – INSTAURATION D’UNE COMMISSION AD HOC (CAH) A CARACTERE PERMANENT.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Avant de débattre de cette délibération, M. le Président vérifie que le quorum est atteint.

M. LE PRESIDENT : propose de procéder à l’instauration d’une Commission Ad Hoc pour la passation des marchés à procédure adaptée. Elle se compose des membres élus titulaires et suppléants de la Commission d’Appel d’Offres.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d’instaurer une commission ad hoc pour les marchés passés selon une procédure adaptée selon le périmètre définit supra.
- d’approuver la composition de cette commission ad hoc.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

3.3 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D’OUVERTURE DES PLIS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Avant de procéder à ces élections, M. le Président vérifie que le quorum est atteint.

M. LE PRESIDENT : propose de procéder à l’élection des membres de la Commission d’Ouverture des Plis : 5 titulaires et 5 suppléants.

Conformément à l’article L2121-21 du CGCT, il est décidé à l’unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, une seule liste étant proposée.

Cette commission est chargée d’ouvrir les plis contenant les offres à une délégation de service public (DSP), de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et donne un avis sur tout projet d’avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

M. LE PRESIDENT propose les membres suivants :

Membres titulaires :

- Gérard ANDRÉ
- Philippe PERRIN
- Christophe LUBAC
- Thierry SUAUD
- Denis BACOU

Membres suppléants :

- Sacha BRIAND
- Grégoire CARNEIRO
- Joseph CARLES
- Pierre TRAUTMANN
- Jean-Marc TERRISSE

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De dire que la composition de la Commission d'Ouverture des Plis s'établit comme suit au titre des membres à voix délibérative :

Le Président du SMTc.

Membres titulaires avec voix délibérative :

- Gérard ANDRÉ
- Philippe PERRIN
- Christophe LUBAC
- Thierry SUAUD
- Denis BACOU

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Ouverture des Plis par le suppléant inscrit dans l'ordre de la liste ci-après. Les suppléants des membres titulaires avec voix délibérative sont les suivants :

- Sacha BRIAND
- Grégoire CARNEIRO
- Joseph CARLES
- Pierre TRAUTMANN
- Jean-Marc TERRISSE

Le Président désignera son représentant par voie d'arrêté.

- De dire que le comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence peuvent siéger à la commission avec voix consultative sur invitation du Président.
- De dire que pourront également participer à la Commission d'Ouverture des Plis avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

3.4 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (C.C.S.P.L.)

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Avant de procéder à ces élections, M. le Président vérifie que le quorum est atteint.

M. LE PRESIDENT : propose de procéder à l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, une seule liste étant proposée.

La commission consultative des services publics locaux, ou CCSPL, est consultée pour avis sur tout projet de création d'un service public confié à un tiers par convention de délégation de service public ou exploité en régie doté de l'autonomie financière. Elle examine annuellement les rapports des délégataires de service public ainsi que les bilans d'activités des régies. Elle est composée de membres du comité syndical et de représentants d'associations.

M. LE PRESIDENT propose les membres suivants :

- Jean-Michel LATTES
- Gérard ANDRÉ
- François CHOLLET
- Jean-François PORTARRIEU
- Dominique SANGAY
- Jean-Marc TERRISSE
- Yannick MARTIN

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- de désigner, outre le Président :
 - Monsieur Gérard ANDRÉ
 - Monsieur François CHOLLET
 - Monsieur Jean-François PORTARRIEU
 - Madame Dominique SANGAY
 - Monsieur Jean-Marc TERRISSE
 - Monsieur Yannick MARTIN
 En qualité de représentants de Tisséo-Collectivités au sein de cette commission.
- D'autoriser le Président à prendre toutes mesures et à signer tous actes nécessaires à la constitution et au fonctionnement de ladite commission.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

4 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

4.1 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) AUPRES DE TISSEO-INGENIERIE (SMAT)

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Avant de procéder à cette désignation, M. le Président vérifie que le quorum est atteint.

M. LE PRESIDENT : propose de procéder à la désignation des représentants du SMTC auprès de Tisséo-Ingénierie. Liste de 5 représentants au sein du Conseil d'Administration proposée par le Président. :

- Francis GRASS
- Karine TRAVAIL-MICHELET
- Jean-Michel LATTES
- Sacha BRIAND
- Dominique SANGAY

M. LE PRESIDENT : propose la candidature de Sacha BRIAND en tant que représentant au sein de l'Assemblée Générale des actionnaires de Tisséo-Ingénierie.

M. LE PRESIDENT : propose que vous m'autorisiez à représenter Tisséo Collectivités aux fonctions de Président du Conseil d'administration ou de Président Directeur Général de la SPL Tisséo Ingénierie.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De désigner cinq conseillers syndicaux pour représenter Tisséo-Collectivités au sein du Conseil d'Administration de Tisséo-Ingénierie :
 - Francis GRASS
 - Karine TRAVAIL-MICHELET
 - Jean-Michel LATTES
 - Sacha BRIAND
 - Dominique SANGAY
- De désigner M. Sacha BRIAND pour représenter Tisséo-Collectivités au sein des Assemblées Générales des actionnaires de Tisséo-Ingénierie.
- D'autoriser M. Jean-Michel LATTES à représenter Tisséo Collectivités aux fonctions de Président du Conseil d'administration ou de Président Directeur Général de la SPL Tisséo Ingénierie (Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine) qui pourrait être confiée à Tisséo Collectivités par le Conseil d'Administration de Tisséo-Ingénierie.
- D'autoriser le remboursement par Tisséo-Ingénierie aux représentants de Tisséo-Collectivités des frais liés à l'exercice de leur mandat social dans la mesure où ces remboursements de frais ne constituent pas des avantages en nature.

- D'autoriser ses représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration de la SPL Tisséo Ingénierie ou par son président notamment membre de la Commission d'Appel d'Offres, membre du Comité des engagements.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés : [MM. Briand, Grass, Lattes, Mmes Sangay et Traval-Michelet n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

M. LE PRESIDENT exprime ses remerciements à Francis Grass pour les six années passées à la présidence de Tisséo-Ingénierie. Son travail a été constant et important. Nous avons eu l'occasion de le mesurer ensemble.

4.2– DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) AUPRES DE TISSEO-VOYAGEURS (REGIE-TISSEO)

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Avant de procéder à cette désignation, M. le Président vérifie que le quorum est atteint.

M. LE PRESIDENT : propose de procéder à la désignation des représentants du SMTC auprès de Tisséo-Voyageurs.

Liste de 13 représentants au sein du Conseil d'Administration de Tisséo-Voyageurs proposée par le Président.

- Philippe PERRIN	- Vincent TERRAIL-NOVES
- François CHOLLET	- Gérard ANDRE
- Sacha BRIAND	- Jean-François PORTARRIEU
- Grégoire CARNEIRO	- Christophe LUBAC
- Karine TRAVAIL-MICHELET	- Thierry SUAUD
- Francis GRASS	- Denis BACOU
- Dominique FAURE	

Contrairement à Tisséo-Ingénierie qui est une société publique locale de droit privé de nature commerciale, Tisséo-Voyageurs est une régie, c'est-à-dire un établissement public qui, selon les termes du code général des collectivités territoriales, correspond simplement à l'un des modes de gestion possible pour un service public industriel et commercial.

Il n'y a donc aucune difficulté pour que les élus de Tisséo-Collectivités qui doivent être désignés au sein du conseil d'administration de la régie participent à la délibération qui va les désigner.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De désigner en qualité de représentants de Tisséo-Collectivités au sein du Conseil d'Administration de Tisséo-Voyageurs :
 - Philippe PERRIN
 - François CHOLLET
 - Sacha BRIAND
 - Grégoire CARNEIRO
 - Karine TRAVAIL-MICHELET
 - Francis GRASS
 - Dominique FAURE
 - Vincent TERRAIL-NOVES
 - Gérard ANDRÉ
 - Jean-François PORTARRIEU
 - Christophe LUBAC
 - Thierry SUAUD
 - Denis BACOU
- De désigner Messieurs Jordan DESCOURTIS et Stéphane CHAPUIS, en qualité de représentants du personnel de Tisséo-voyageurs au sein du Conseil d'Administration de la Régie dans l'attente de la nomination des nouveaux représentants par le Comité d'Entreprise.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

4.3 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) AUPRES DU GART.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Avant de procéder à cette désignation, M. le Président vérifie que le quorum est atteint.

M. LE PRESIDENT : propose de procéder à la désignation des représentants du SMTC auprès du GART et propose les candidatures suivantes :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - <u>3 titulaires</u> : - Jean-Michel LATTES - Karine TRAVAIL MICHELET - Dominique FAURE | <ul style="list-style-type: none"> <u>3 suppléants</u> : - Philippe PERRIN - Vincent TERRAIL-NOVES - Gérard ANDRÉ |
|---|---|

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De désigner :
- en qualité de représentants titulaires de Tisséo-Collectivités au sein du GART :
M. Jean-Michel LATTES
Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Mme Dominique FAURE
- en qualité de représentants suppléants de Tisséo-Collectivités au sein du GART :
M. Philippe PERRIN
M. Vincent TERRAIL-NOVES
M. Gérard ANDRÉ

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

M. LE PRESIDENT : précise que Toulouse accueillera au mois d'octobre 2021 le grand colloque des transports publics qui se déroulera au MEET. Toulouse était en concurrence avec Bordeaux. Toulouse l'a emporté. Ce sera un évènement majeur. Le GART est intéressé par la diversité de nos modes de transport : nous aurons en effet, en 2021, le métro, le tramway et le téléphérique. Toulouse est une des seules villes au monde qui dispose de ces trois modes de transport.

4.4 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) AUPRES DE L'AGENCE D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT TOULOUSE AIRE METROPOLITAINE (AUAT)

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Avant de procéder à cette désignation, M. le Président vérifie que le quorum est atteint.

M. LE PRESIDENT : propose de procéder à la désignation d'un représentant du SMTC auprès de l'aua/T et propose la candidature de Dominique FAURE.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De désigner Madame Dominique FAURE en qualité de représentante de Tisséo-Collectivités au sein de l'aua/T.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

4.5 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) ET D'UN REPRESENTANT DE TISSEO-VOYAGEURS AUPRES DE L'ASSOCIATION POUR LA GESTION INDEPENDANTE DES RESEAUX (AGIR)

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Avant de procéder à cette désignation, M. le Président vérifie que le quorum est atteint.

M. LE PRESIDENT : propose de procéder à la désignation d'un représentant de Tisséo-Collectivités auprès d'AGIR, une grande structure privée dans le fonctionnement du réseau, et propose la candidature de Mme Dominique FAURE.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De désigner Madame Dominique FAURE en qualité de représentante de Tisséo-Collectivités au sein de l'association AGIR.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

4.6 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) AUPRES D'ATMO OCCITANIE

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Avant de procéder à cette désignation, M. le Président vérifie que le quorum est atteint.

M. LE PRESIDENT : propose de procéder à la désignation d'un représentant du SMTC auprès d'ATMO OCCITANIE et propose la candidature de François CHOLLET, pour cette fonction importante en matière environnementale.

Pour rappel, le Président d'ATMO OCCITANIE est Thierry SUAUD.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De désigner M. François CHOLLET en qualité de représentant de Tisséo-Collectivités au sein de l'ATMO Occitanie.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

4.7 – DESIGNATION D’UN REPRESENTANT DE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) AUPRES DU SYNDICAT MIXTE D’ETUDES DE L’AGGLOMERATION TOULOUSAINE (SMEAT)

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Avant de procéder à cette désignation, M. le Président vérifie que le quorum est atteint.

M. LE PRESIDENT : propose de procéder à la désignation d’un représentant du SMTC auprès du SMEAT et propose sa candidature.

Pour rappel, le président du SMEAT est Jean-Luc MOUDENC

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De désigner M. Jean-Michel LATTES en qualité d’invité permanent de Tisséo-Collectivités au sein du SMEAT.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

4.8 – DESIGNATION D’UN REPRESENTANT DE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) AUPRES DE LA SOCIETE COOPERATIVE D’INTERET COLLECTIF MOBILIB (CITIZ).

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Avant de procéder à cette désignation, M. le Président vérifie que le quorum est atteint.

M. LE PRESIDENT : propose de procéder à la désignation d’un représentant du SMTC auprès de la SCIC MOBILIB (CITIZ) et propose la candidature de François CHOLLET.

MOBILIB est le fameux auto-partage dont nous disposons. Lors du mandat précédent, nous avons pris des parts. C’est une structure qui est devenue autonome économiquement et elle permet de développer l’auto-partage à Toulouse.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De désigner M. François CHOLLET en qualité de représentant de Tisséo-Collectivités au sein de la SCIC SA Mobilib.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité des suffrages exprimés (M. Chollet ne prend pas part au vote)

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

4.9 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) A L'OBSERVATOIRE REGIONAL DES TRANSPORTS OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Avant de procéder à cette désignation, M. le Président vérifie que le quorum est atteint.

M. LE PRESIDENT : propose de procéder à la désignation d'un représentant du SMTC auprès de l'ORT et propose la candidature de Philippe PERRIN.

Pour information, le président de l'ORT est Michel COLOMBIÉ (Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Occitanie).

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De désigner M. Philippe PERRIN comme représentant au sein de l'ORT Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5 – DELEGATION PERMANENTE DE COMPETENCES AU PROFIT DU PRESIDENT.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Avant de débattre de cette délibération, M. le Président vérifie que le quorum est atteint

M. LE PRESIDENT : Il est proposé de donner délégation permanente de compétences au Président, en cohérence avec les règles des collectivités locales et sur les mêmes bases que dans le mandat précédent.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De déléguer au Président, pour la durée de son mandat, la charge :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés syndicales ;

2° Pour la commande publique, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement, quels qu'en soient l'objet, la nature, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget :

- ° *des marchés publics et accords-cadres passés selon la procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants,*
- ° *des marchés publics et accords-cadres passés sans publicité ni mise en concurrence préalables d'un montant inférieur ou égal à 200 000€HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants,*

- ° *des marchés subséquents d'un montant inférieur ou égal à 200 000€HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants,*
- ° *des marchés ou commandes passé(e)s via une centrale d'achat d'un montant inférieur ou égal à 200 000 €HT, les conventions de rémunération de la centrale d'achat afférentes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,*
- ° *des marchés publics de quasi régie d'un montant inférieur ou égal à 200 000 €HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants,*
- ° *des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,*
- ° *des avenants aux marchés publics et accords-cadres passés selon la procédure formalisée qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% ou dont le cumul avec le ou les avenant(s) précédent(s) n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%,*
- ° *de toute convention de groupement de commande pour des marchés publics dont le montant est inférieur ou égal à 200 000€HT et leurs avenants,*
- ° *de tout protocole transactionnel (article 2044 et suivants du Code civil) destiné à terminer ou à prévenir un contentieux pour les marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 200 000€HT,*

Il est précisé que le seuil de 200 000€HT est déterminé en application des dispositions des articles R2121-3 à R2121-9 du code de la commande publique et donc, en cas de marché public alloti, tous lots confondus.

3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

5° De créer, de modifier, de supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;

6° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

8° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres à notifier aux entrepreneurs et de répondre à leurs demandes ;

9° D'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, en matière de :

- recouvrement, remboursement et exonération du versement de la taxe transport,
- marchés publics et tous autres contrats administratifs,
- dommages de travaux publics,
- modes d'acquisition forcée (expropriation et droit de délaissement),
- responsabilité des constructeurs.

Et, plus généralement, pour obtenir réparation des dommages causés au préjudice du syndicat et, ou, en cas de mise en cause de la responsabilité civile ou pénale du syndicat, ou de l'un de ses agents agissant dans le cadre de ses fonctions.

Le Président est autorisé à agir tant en première instance qu'en appel ou cassation, en procédure d'urgence comme en procédure au fond.

10° De régler les préjudices causés aux tiers dans le cadre de l'activité de transport de voyageurs, à concurrence des franchises prévues aux contrats d'assurance.

11° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base des montants des contrats approuvés par le comité syndical.

12° D'autoriser, au nom du Syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

13° De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1 sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

- D'autoriser, en cas d'absence et en tant que de besoin, le Président du SMTC à déléguer les dites compétences à un des vice-présidents, ou à un des membres du Bureau dans les conditions prévues à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- D'autoriser le Président à donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux agents mentionnés à l'article L 5211-9 dans les conditions dudit article.
- De dire que la délibération n° D.2019.04. 10.9.8 du 10 avril 2019 portant délégation permanente de compétences au profit du Président est abrogée.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

6 – INDEMNITES DE FONCTIONS AUX TITULAIRES DE MANDATS LOCAUX EXERÇANT AUPRES DE TISSEO-COLLECTIVITE : REUNIONS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Avant de débattre de cette délibération, M. le Président vérifie que le quorum est atteint.

M. LE PRESIDENT : Il est proposé de maintenir le versement d'une indemnité de fonction aux membres du Comité Syndical qui participent aux réunions de la CAO ou des Jurys et de supprimer de la délibération la référence à Toulouse Métropole et à la Ville de Toulouse.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De décider d'attribuer une indemnité de fonction aux membres du Comité Syndical qui participent aux réunions de la CAO ou des Jurys : indemnité fixée à 1,4 % de l'indice brut 1027 par séance. Ces indemnités seront versées mensuellement aux élus concernés. Le montant de cette indemnité, versé mensuellement, sera automatiquement revalorisé en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

M. LE PRESIDENT : Une seconde délibération sera proposée au Comité Syndical du 23 septembre prochain et portera sur les indemnités de fonctions versées depuis 2008 sur ce dispositif. La proposition des élus de la Ville de Toulouse serait de renoncer à ces indemnités, mais M. le Président s'est engagé auprès des personnes concernées sur une prise de décision consensuelle. Ainsi d'ici le 23 septembre, l'ensemble des personnes concernées seront consultées pour prendre une décision. M. le président rappelle que la proposition toulousaine sera le renoncement à ces indemnités. Nous rentrons dans un processus de discussion.

7 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES COMMISSIONS DE LA COMMANDE PUBLIQUE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Avant de débattre de cette délibération, M. le Président vérifie que le quorum est atteint.

M. LE PRESIDENT : Bien qu'aucun texte n'impose l'adoption d'un règlement, il est opportun, compte tenu des réformes successives du droit de la commande publique, de faire adopter un règlement intérieur précisant le fonctionnement des commissions intervenant dans le cadre de la passation de contrats de la commande publique (commission d'appel d'offres, commission des concessions, commission ah doc, jury de concours).

Le règlement précisera également les modalités d'organisation des séances par le biais d'une visio-conférence. Nous sommes aujourd'hui sur une utilisation d'outils qui n'existait pas auparavant.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le règlement intérieur des commissions relatives à la commande publique.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

<u>N° de décision</u>	<u>Objet :</u>	<u>Contrôle de légalité</u>
2020.1.1229	Signature de l'avenant n° 1 au marché M3 2018 13172 M relatif « Avocat Conseil marché Ensemblier » conclu avec le cabinet Paillat, Conti & Bori Avocats pour un montant de 18 700 € HT.	22/01/2020
2020.1.1230	Attribution du marché CLB 2019 14169 M relatif à « SEDI –Gestion financière » à la société FORMI pour un montant de 60 240 € HT.	21/02/2020
2020.1.1231	Attribution du marché LAE 2019 14170 M relatif à « SEDI – gestion financière » à la société FORMI pour un montant de 59 220 € HT.	21/02/2020
2020.1.1232	Attribution du marché PBC 2019 14168 M relatif à « SEDI – gestion financière » à la société FORMI pour un montant de 31 800 € HT.	21/02/2020
2020.1.1233	Attribution du marché CLB 2019-14119 M relatif à « CLB – Conseil en Assurances » à la société AON pour un montant de 31 250 € HT.	21/02/2020
2020.1.1234	Admission des candidats à concourir dans le cadre des prestations intellectuelles de conception et de suivi de réalisation des œuvres d'art de la troisième ligne et connexion ligne B.	21/02/2020
2020.1.1235	Mise à jour de l'annexe 2 de la convention de mandat CM 2017-1109 –Planning global et par opération.	21/02/2020
2020.1.1236	Mise à jour de l'annexe 2 de la convention de mandat CM 2018-1095 –Planning global et par opération.	21/02/2020

2020.1.1237	Prestations juridiques : lot n° 8 : Domaine institutionnel représentation en justice : Déclaration sans suite de la présente consultation pour motif d'intérêt général.	10/03/2020
2020.1.1238	Concours de maîtrise d'œuvre : 3ème ligne de métro : site de maintenance et de remisage : décision d'inviter les candidats désignés à présenter une offre.	10/03/2020
2020.1.1239	Attribution du marché CLB 2019 14169 M relatif à « SEDI –Gestion financière » à la société FORMI POUR UN MONTANT DE 60 420 ,00 € HT.	10/03/2020
2020.1.1240	Institution d'une régie de recettes pour la gestion du service de location de vélos classiques et du parc à vélos de Tisséo-Collectivités à la Maison des Mobilités Cyclables dans le cadre du marché n° MA2019-0227 conclu entre Tisséo-Collectivités et la Maison du Vélo, titulaire du marché public, et ce à compter du 4 Mai 2020.	10/03/2020
2020.1.1242	Attribution du marché 2 2020 14231 MPA relatif à « TELEO – Contrôle des charpentes métalliques et de la protection anti-corrosion » à la société INSTITUT SOUDURE INDUSTRIE pour un montant de 37 500 € HT.	06/04/2020
2020.1.1243	Prestations de mise en place d'une notation financière pour Tisséo-Collectivités, ses programmes d'émissions et émissions hors programmes 2020-2023 : déclaré sans suite.	04/06/2020
2020.1.1244	Location d'un box à la société Leader Box pour une durée d'un an à compter du 10 juin 2020.	11/06/2020
2020.1.1245	Mission d'expertise confiée aux membres du conseil scientifique constitué en 2017.	04/06/2020
2020.1.1246	Convention d'occupation temporaire du domaine public relative à deux stations d'autopartage conclue entre Tisséo Collectivités et la SCIC SA Mobilib ayant pour objet la mise à disposition de Mobilib par Tisséo-Collectivités de quatre emplacements de stationnement en vue de l'exercice d'une activité d'autopartage : deux emplacements situés dans le parking relais de la station de métro des Arènes et deux autres situés à proximité du parking relais de Ramonville St Agne.	17/06/2020

2020.1.1248	Recrutement chargé de mission « animation et développement des plans de mobilité » en contrat de projet pour un emploi non permanent à temps complet pour une durée de trois ans sur le grade d'attaché territorial au 1 ^{er} échelon.	23/06/2020
2020.1.1249	Consultation relative au parking Silo Basso Cambo : travaux lots 3 Etanchéité, 5 Peinture et 7 Aménagements intérieurs et signalétique déclarée infructueuse.	17/06/2020
2010.1.1250	Attribution du marché 52 M 2020 14272 MPA relatif à « DoCA station Jean Jaurès- Mise en place pièges à son » à la société AXIMA CONCEPT pour un montant de 42 526 € HT.	17/06/2020
2020.1.1251	Consultation relative à une Mission d'accompagnement ressources humaines : gestion des compétences et outils : déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.	17/06/2020
2020.1.1252	Signature de la convention pour la participation financière de Tisséo-Collectivités au Salon M2S année 2020, prévoyant une participation financière de Tisséo-Collectivités à hauteur de 50 000 € HT.	23/06/2020
2020.1.1253	Signature de la convention de prêt à usage gratuit précisant les conditions de l'occupation temporaire des lots 2 et 6 de la copropriété des parcelles CE187 et CE188 situées allées du Vignemale à Colomiers pour une durée ne pouvant pas dépasser le 1 ^{er} avril 2021.	23/06/2020
2020.1.1254	Signature de la convention de prêt à usage gratuit précisant les conditions de l'occupation temporaire du bien situé sur la parcelle cadastrée 845 AL 52 située 419 route de Bayonne à Toulouse pour une durée ne pouvant dépasser le 1 ^{er} avril 2021.	23/06/2020
2020.1.1255	Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gracieux, au profit de Toulouse Métropole, pour le déploiement et l'exploitation de stations de recharge pour véhicules électriques et hybrides sur une emprise située au droit de la station de métro « faculté de Pharmacie ».	26/06/2020

2020.1.1256	Modification de l'annexe 2 à la convention de mandat CM 2017-1047 : planning global et par opération, pour les trois opérations.	25/06/2020
2020.1.1257	Mise à jour de l'annexe 2 de la convention de mandat CM 2017-1049 – planning global et par opération.	25/06/2020
2020.1.1258	Modification de l'annexe 2 de la convention de mandat CM 2018-1045 – planning global et par opération.	25/06/2020
2020.1.1259	Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre le SMTC et l'association DES ETOILES ET DES AILES au meeting aérien qui se tiendra les 26 et 27 septembre 2020 à Francazal.	26/06/2020
2020.1.1260	Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre le SMTC et l'association A COTE relative à l'évènement « Festival International du Film Grolandais » de Toulouse prévoyant une participation financière de 4000 € HT.	26/06/2020
2020.1.1261	Déclaration sans suite relative à l'assistance à l'organisation d'événements – lot n° 2 : conception, réalisation, aménagement et stockage de stands.	02/07/2020
2020.1.1262	Signature d'un bulletin indemnitaire dans le cadre de la réalisation de la 3 ^{ème} ligne de métro.	02/07/2020

Date CS	Numéro de marché	Objet du marché	Titulaire	Montant en € HT	Date de Notification	Durée du marché	Renouvellement
26/08/2020	MA2019-0227	Gestion du service vélos de la Maison des Mobilités Cyclables et développement d'activités associées	MAISON DU VELO	219 006,68 €	27/02/2020	2 ans	
26/08/2020	MA2019-0307	Prestation d'émission de carte achat	CAISSE D'EPARGNE	maximum 2 000,00 € par an	28/02/2020	1 an	3 fois
26/08/2020	MA2019-0343	Lignes A et B du métro de l'agglomération toulousaine - Verrières, planchers de verre et puits de jour - Etude de diagnostic	PRAT SA	29 400,00 €	10/03/2020	3 mois	
26/08/2020	MA2020-0013	Maintenance des œuvres d'art interactives de la ligne B	AXIANS	maximum 12 000,00 € par an	10/03/2020	1 an	3 fois
26/08/2020	MA2020-0023	Mission d'assistance à la personne publique pour l'accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche de responsabilité sociétale des organisations	PIKAIA	19 200,00 €	20/03/2020	4 ans	

Liste des décisions prises par le Président du SMTC par délégation du Comité Syndical (article L5211-10 du CGCT) relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres et de leurs avenants										
AVENANTS										
Date CS	Número de marché	Objet du marché	Número et objet de l'avenant	Titulaire	Montant initial en € HT	Nouveau Montant en € HT	Augmentation/Diminution	Avis CAH	Prolongation Durée du marché	Date de Notification
26/08/2020	M20180242	renouvellement système de gestion P+R - prolongation durée du marché	1 prolongation durée du marché	MALET	2 321 408,20 €	/	/	/	4 mois	11/02/2020
26/08/2020	MA20180318	Etude des perturbations électromagnétiques des rames VAL 206 et 208 du métro de Toulouse	1 transfert suite à cession	SOPEMEA	50 000,00 €	/	/	/	/	11/02/2020
26/08/2020	M20170348	Fourniture exploitation et maintenance d'un système d'éco conduite et de télédiagnostic des bus	2 ajout prix au BPU	ACTIA	maximum 3 100 000,00 €	/	/	/	/	03/03/2020
26/08/2020	M2016002	Fourniture d'équipements pour le système vidéo de Tisséo	1 prolongation durée du marché	AXIANS	sans maximum	/	/	/	3 mois	20/02/2020
26/08/2020	M20180123	Ingénierie, fourniture et mise en œuvre de matériels et logiciels pour le RdSU de Tisséo et ses dérivés	1 augmentation taux de remise	AXIANS	sans maximum	/	/	/	/	10/03/2020
26/08/2020	MA20190227	Gestion du service Vélo de la Maison des Mobilités Cyclables	1 contractualisation annexe 1 CCAP	MAISON DU VELO	220 000,00 €	/	/	/	/	01/04/2020
26/08/2020	MA20160514	Assistance à l'organisation de manifestations événementielles lot 3	1 prolongation durée du marché	ABAQUES	maximum 150 000,00 € / an	/	/	/	3 mois	07/04/2020
26/08/2020	MA20160515	Assistance à l'organisation de manifestations événementielles lot 2	1 prolongation durée du marché	ACDICOM	maximum 50 000,00 €/an	/	/	/	4 mois	07/04/2020
26/08/2020	MA20160516	assistance à l'organisation de manifestations événementielles lot 4	2 prolongation durée du marché	AGENCE TWO	maximum 100 000,00 €/an	/	/	/	4 mois	08/04/2020
26/08/2020	MA20190227	Gestion du service Vélo de la Maison des Mobilités Cyclables	2 report date début marché (COVID)	MAISON DU VELO	220 000,00 €	/	/	/	/	05/05/2020
26/08/2020	MA20170104	Conception, développement et maintenance du site internet de Tisséo SMTC	4 prolongation durée du marché	INTUITIV	maximum 90 000,00 €	/	/	/	3 mois	06/05/2020
26/08/2020	MA20170347	Maîtrise d'œuvre remplacement escaliers mécaniques ligne B	3 modification article 4.2.1. du CCAP	OTEIS	2 131 310,00 €	/	/	/	/	22/05/2020
26/08/2020	M20180173	Marché de rénovation des DAT et de remplacement de la chaîne monétique DAT et TPV Tisséo	1 ajout de prix au BPU	CONDUENT	1 211 208,00 €	/	/	/	/	22/06/2020
26/08/2020	M20190114	Accord cadre pour les études et le développement des adaptations matérielles et fonctionnelles du système billettique	1 modification de la périodicité de révision des prix	CONDUENT	sans maximum	/	/	/	/	18/06/2020
26/08/2020	M20180031	Fourniture de matériels billettiques et prestations d'installation associées	2 ajout prix au BPU et modification des modalités de révision des prix	CONDUENT	sans maximum	/	/	/	/	18/06/2020
26/08/2020	M20180302	Fourniture et pose d'articles d'hygiène	1 ajout de prix au BPU	ELIS	68 000,00 €	/	/	/	/	24/06/2020

9– APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES SEANCES DES 5 FEVRIER 2020 ET 17 JUIN 2020

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

M. LE PRESIDENT remercie l'ensemble des membres du comité syndical pour ce consensus. Il est assez rare que nous arrivions à des scores unanimes sur des votes à bulletin secret. C'est de très bon augure pour la suite de notre travail en commun.

M. le Président appelle qu'il est à l'écoute de tous les membres du comité syndical. A chaque fois que quelqu'un le souhaitera, il le rencontrera. Nous avons procédé de cette manière lors du mandat précédent. A chaque dossier important concernant vos territoires respectifs, nous veillerons à ce que vous soyez tenus informés avant toute décision, afin que vous puissiez donner votre avis sur la question.

Mon équipe avec Fabienne Cresci est à votre écoute. Mme Cresci aura l'occasion de vous rencontrer au fur et à mesure de ce mandat.

M. LE PRESIDENT lève la séance et rappelle que le prochain comité syndical se tiendra le mercredi 23 septembre à 9 h 00. Les calendriers des séances seront transmis très rapidement.

M. LE PRESIDENT remercie l'ensemble des membres du comité syndical.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 12H00.